

### La carte compétiteur FFVL

carte compétiteur parapente	15,00 €
carte compétiteur delta	8,00 €
carte compétiteur kite	8,00 €
carte compétiteur cerf-volant	15,00 €
carte compétiteur boomerang	5,00 €

Pour que la carte compétiteur soit validée par le secrétariat, le compétiteur doit :

- ✓ pour les disciplines aériennes delta, parapente et speed-riding :
  1. produire un certificat médical de moins d'un an à la date de souscription de la licence pour la pratique de la discipline concernée ;
  2. être titulaire du brevet confirmé pour les disciplines de delta, parapente et speed-riding ;
- ✓ pour les disciplines non volantes : kite, cerf-volant et boomerang : produire un certificat médical de moins d'un an ou avoir renseigné le questionnaire de santé.

Pour les adhérents ayant souscrit en ligne leur licence, la carte compétiteur est validée par le secrétariat après vérification de ces éléments. Les adhérents peuvent archiver leur certificat médical et le questionnaire de santé sous l'onglet « document » de leur fiche licencié dans l'intranet fédéral.